



COMMUNE DE MOUCHAMPS

---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

---

L'an deux mille vingt le 8 juin 2020 à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de MOUCHAMPS se sont réunis dans la salle l'Atelier sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents :

Monsieur Patrick MANDIN : Maire

Monsieur Jean-Michel LUMEAU : Premier Adjoint

Madame Sabine LOIZEAU, Monsieur Jean-Pierre DROILLARD, Madame Nathalie GODARD, Monsieur Mathieu GOBIN : Adjoints

Madame Sophie SIONNEAU, Monsieur François ALBERT : conseillers délégués

Monsieur Frédéric AUCLAIR, Monsieur Jean-Yves BODET, Monsieur Alain BOS, Madame Mathilde BOUILLET, Madame Marie-Anne BRISARD, Monsieur Guillaume BROSSET, Monsieur Aurélien CAILLEAUD, Madame Nicole CHATAIGNER, Monsieur Maxime GROLLEAU, Madame Annabelle LOISEAU, Madame Magali MARTINEZ-MARTINEZ, Madame Amélie SUREAU, Madame Bérénice TREILLARD : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Madame Laetitia BRIDONNEAU à Monsieur Mathieu GOBIN

Excusé :

Monsieur Cyril ROUTCHENKO

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Mathieu GOBIN comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

En application de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du mois de mai, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Date de la décision	Objet	Entreprise attributaire	Montant HT	Commentaires éventuels
28/05/2020	Rénovation logement de la poste	AMERENOV	205,00 €	
28/05/2020	Tableau affichage délibération	VEDIF	399,00 €	

Date de la décision	Logement concerné	Nom et prénom du locataire	Montant du loyer TTC
29/05/2020	13 rue du Commandant Guilbaud	HAFAD BACHIR Malainin - MOH ALI MOHSALEM Fatimetu	536,61 €
29/05/2020	3 Allée des Marronniers	SIDI ALAMIN Mohamed	418,28 € (loyer 342,05 € + charges 76,23 €)

1 – DETERMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DU NOMBRE DE LEURS MEMBRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : de constituer au sein du Conseil Municipal, les commissions municipales suivantes :

- Développement durable, affaires agricoles et espaces verts
- Aménagement Bâtiments Urbanisme et Accessibilité
- Finances-Ressources Humaines-Coordination Générale
- Solidarité- Santé-Citoyenneté
- Enfance-Education-Jeunesse
- Vie associative et Animation
- Culture Histoire et Patrimoine
- Communication
- Développement économique et touristique

le nombre de membre variant par commission de 5 à 10 membres.

Article 2 : de fixer la composition de chaque commission de la manière suivante :

Intitulé de la commission	Membres
Développement durable, affaires agricoles et espaces verts : LUMEAU Jean-Michel	BODET J-Yves, BOUILLET Mathilde, ROUTCHENKO Cyril, LOISEAU Annabelle, BROSSET Guillaume
Aménagement Bâtiments Urbanisme et Accessibilité : LUMEAU Jean-Michel, ALBERT François, GODARD Nathalie	CHATAIGNER Nicole, BODET J-Yves, BROSSET Guillaume, BOUILLET Mathilde, BOS Alain, ROUTCHENKO Cyril, MARTINEZ Magali
Finances-Ressources Humaines-Coordination Générale : LOIZEAU Sabine	LUMEAU J-Michel, DROILLARD J-Pierre, GODARD Nathalie, GOBIN Mathieu, ALBERT François, SIONNEAU Sophie

	CHATAIGNER Nicole, LOISEAU Annabelle, TREILLARD Bérénice, CAILLEAUD Aurélien
Solidarité- Santé-Citoyenneté : GODARD Nathalie	LOIZEAU Sabine, BRIDONNEAU Laëtitia, TREILLARD Bérénice, AUCLAIR Frédéric, Annabelle LOISEAU
Enfance-Education-Jeunesse : DROILLARD Jean-Pierre, SIONNEAU Sophie	TREILLARD Bérénice, SUREAU Amélie, MARTINEZ Magali, LOISEAU Annabelle
Vie associative et Animation : DROILLARD Jean-Pierre	LOIZEAU Sabine, CAILLEAUD Aurélien, MARTINEZ Magali, SIONNEAU Sophie, BRISARD Marie-Anne
Culture Histoire et Patrimoine : GOBIN Mathieu	AUCLAIR Frédéric, GROLLEAU Maxime, BRISARD Marie-Anne, BODET J-Yves
Communication : GOBIN Mathieu	DROILLARD J-Pierre, BRIDONNEAU Laëtitia, SUREAU Amélie, AUCLAIR Frédéric, GROLLEAU Maxime
Développement économique et touristique : ALBERT François	AUCLAIR Frédéric, BODET J-Yves, BROSSET Guillaume, BOS Alain, CAILLEAUD Aurélien, BRISARD Marie-Anne, GROLLEAU Maxime

## 2 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : d'élire les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires	Membres Suppléants
Sabine LOIZEAU	Guillaume BROSSET
Jean-Michel LUMEAU	Annabelle LOISEAU
Nicole CHATAIGNER	Bérénice TREILLARD

## 3 – CREATION DE COMITES DE PILOTAGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de créer les comités de pilotage suivants composés de la manière suivante :

- La rénovation de la salle du petit Lay : ALBERT François, DROILLARD J-Pierre, LOIZEAU Sabine, CAILLEAUD Aurélien, LOISEAU Annabelle
- L'aménagement du quartier de l'Eglise : GOBIN Mathieu, SIONNEAU Sophie, GROLLEAU Maxime, BRISARD Marie-Anne, GODARD Nathalie, LUMEAU J-Michel, Architecte des Petites Cité de Caractère : Mme GUILLEMAUD, Architecte conseil du CAUE : M. BAZIN
- La rénovation de l'école René Guilbaud : SIONNEAU Sophie, BOUILLET Mathilde, MARTINEZ Magali, ALBERT François, TREILLARD Bérénice, LUMEAU J-Michel, DROILLARD J-Pierre, Amélie SUREAU

- La restauration de l'Eglise : BROSSET Guillaume, GROLLEAU Maxime, BRISARD Marie-Anne, CHATAIGNER Nicole, BODET J-Yves, AUCLAIR Frédéric, CAILLEAUD Aurélien, GOBIN Mathieu, LUMEAU J-Michel, ALBERT François

- La signalétique : DROILLARD J-Pierre, SIONNEAU Sophie, LOIZEAU Sabine, MARTINEZ Magali, BODET J-Yves, GOBIN Mathieu, AUCLAIR Frédéric, GROLLEAU Maxime

#### 4 – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MISE EN PLACE CREATION DE COMITES DE PILOTAGE

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public.

Article 2 : de fixer la date limite du dépôt des listes au le lundi 22 juin à 12h, au secrétariat de la mairie.

Article 3 : que l'élection des membres de la commission de délégation de service public aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal le lundi 6 juillet à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

#### 5 – SYNDICAT E.COLLECTIVITES - REPRESENTATION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : après avoir procédé à l'élection des délégués à bulletin secret, de désigner Monsieur Mathieu

#### 6 – SOCIETE ANONYME PUBLIQUE LOCALE « AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE » (ASCLV) – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : de désigner Monsieur LUMEAU Jean-Michel afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée et Madame BOUILLET Mathilde pour le suppléer en cas d'empêchement.

Article 2 : de désigner Monsieur LUMEAU Jean-Michel afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Article 3 : d'autoriser son représentant à l'Assemblée spéciale à exercer (via la collectivité), au sein du Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou de censeur .

Article 4 : d'autoriser son représentant à exercer (via la collectivité), au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, les fonctions liées à la Présidence.

Article 5 : d'autoriser son représentant au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation (vice-présidence, membre de comités d'étude, mandat spécial, etc.).

Article 6 : d'autoriser son représentant au sein du Conseil d'administration à percevoir de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

#### 7 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE DU PAYS DES HERBIERS, EN VUE DE L'ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYDEV

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L.5211-7 et L. 2122-7, de désigner les élus suivants :

Délégué titulaire : LUMEAU Jean-Michel

Délégué suppléant : BOUILLET Mathilde

#### 8– ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERE DE LA VENDEE - DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de désigner les délégués suivants au sein du Conseil d'Administration de l'Association Petites Cités de Caractère de Vendée à laquelle la commune adhère depuis le 1<sup>er</sup> février 2010 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
MANDIN Patrick	BODET J-Yves
GOBIN Mathieu	AUCLAIR Frédéric
BRISARD Marie-Anne	TREILLARD Bérénice
GROLLEAU Maxime	MOREAU Didier

#### 9– SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE TRANSPORT SCOLAIRE NORD-EST CHANTONNAY – DESIGNATION DE DELEGUES

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L. 5211-7 et L. 2122-7, de désigner les élus suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
SIONNEAU Sophie	CAILLEAUD Aurélien
MARTINEZ Magali	TREILLARD Bérénice
DROILLARD J-Pierre	ROUTCHENKO Cyril

#### 10- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de désigner Monsieur Alain BOS correspondant défense dont la mission principale sera tournée vers la jeunesse.

#### 11- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de désigner comme élus référents au sein du Conseil Municipal des Enfants :

- Madame GODARD Nathalie
- Monsieur DROILLARD J-Pierre
- Madame MARTINEZ Magali
- Madame SIONNEAU Sophie

#### 12- CONSEIL D'ECOLE RENE GUILBAUD - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : de désigner Madame Sophie SIONNEAU pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école René Guilbaud. En cas d'empêchement, Madame Sophie SIONNEAU sera représentée par Monsieur Jean-Pierre DROILLARD.

Article 2 : en cas d'empêchement, Monsieur le Maire sera représenté par Monsieur Jean-Pierre DROILLARD

#### 13- OGEC DE L'ECOLE NOTRE DAME - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de désigner Madame Sophie SIONNEAU pour représenter la commune au sein de l'OGEC de l'école Notre Dame afin de délibérer sur le budget des classes sous contrat.

14– COMITE DE COORDINATION ET D'ANIMATION MOUCHAMPAIS : DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de désigner Mesdames SIONNEAU Sophie et MARTINEZ Magali pour représenter la Commune de Mouchamps au sein du Comité de Coordination et d'Animation Mouchampais.

15– CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DESIGNATION DES ELUS

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : les candidats figurant sur la liste déposée par Madame Sabine LOIZEAU, 2<sup>ème</sup> adjointe, ayant obtenu la majorité (à l'unanimité) des suffrages exprimés au premier tour du scrutin ont été déclarés élus :

- LOIZEAU Sabine
- GODARD Nathalie
- TREILLARD Bérénice
- BODET J-Yves
- BRIDONNEAU Laëtitia
- BOS Alain

16– NOVALISS : DESIGNATION DE DELEGUES

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de désigner Madame TREILLARD Bérénice et Madame CHATAIGNER Nicole déléguées communales au sein de l'Association NOVALISS pour siéger au sein du Conseil d'Administration en tant que titulaire ou suppléant.

17– FORMATION DES ELUS – ORIENTATIONS

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de fixer les orientations suivantes pour la formation des élus :

- Finances publiques
- Urbanisme
- Marchés publics
- Ressources humaines
- Sécurité
- Communication

étant précisé que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget primitif.

#### 18- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : d'approuver le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

#### 19- URBANISME : CESSION DE PARCELLES A LA TRANCHELANDIERE

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : d'approuver la cession des terrains cadastrés AD 361 et 362 respectivement d'une surface de 47 m<sup>2</sup> et 9 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup> net vendeur à Monsieur Sébastien MOYON et aux Consorts PINEAU, étant précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

#### 20- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : REMISE GRACIEUSE DE REDEVANCES

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : d'accorder à titre exceptionnel, compte tenu du contexte de crise sanitaire, la remise gracieuse de la redevance annuelle à la Crêperie du Soleil, le Restaurant Le Canotier, le Café des Sports et la Charcuterie Aux Fins Gourmets pour un montant respectif de :

- La Crêperie du Soleil : 137 €
- Le Restaurant Le Canotier : 330 €
- Au bon accueil : 231 €
- La Charcuterie Aux Fins Gourmets : 165 €.

Article 2 : d'imputer la somme de 863 € au compte 6745 pour solder la dette.

#### 21- ARTISANS D'ART – COUR DU VIEUX CHATEAU : REMISE GRACIEUSE DE LOYERS

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : d'accorder à titre exceptionnel, compte tenu du contexte de crise sanitaire, la remise gracieuse de trois mois de loyer à Mesdames Anne-Laure SOUCHET, Emmanuelle SOURISSEAU, Hélène BENETEAU COUSINEAU, Alexandra PAPIN et Patricia BERTHAUX pour un montant respectif de :

- Anne-Laure SOUCHET : 60 € de loyer mensuel pour les mois de mars, avril et mai
- Emmanuelle SOURISSEAU : 50 € de loyer mensuel pour les mois de mars, avril et mai

- Hélène BENEATEAU COUSINEAU : 109,50 € de loyer mensuel pour les mois de mars, avril et mai
- Alexandra PAPIN : 30 € de loyer mensuel pour les mois de mars, avril et mai
- Patricia BERTHAUX : 30 € de loyer mensuel pour les mois de mars, avril et mai

Article 2 : d'imputer la somme de 838.50 € au compte 6745 pour solder la dette.

## 22- RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2020-2021 de la manière suivante :

Tarifs Restaurant scolaire	
Réguliers – enfants de la commune inscrits de manière régulière	3,65 €
Réguliers – enfants hors commune inscrits de manière régulière	4,50 €
Occasionnels - enfants inscrits occasionnellement	4,65 €
Repas adulte	6,50 €
Frais fixes	2,20 €

## 23- SERVICE ENFANCE JEUNESSE : TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs du service enfance éducation jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

<b>PREMIERE PARTIE - LES JOURS D'ECOLE</b>						
<b>2 - LES ACCUEILS PERISCO-LAIRES</b>	<b>QF &lt; 501</b>	<b>501 - 700</b>	<b>701 - 900</b>	<b>901 - 1 100</b>	<b>1 101 - 1 300</b>	<b>QF &gt; 1 300</b>
Facturation minute ; base de calcul = 5 mn	0,07 €	0,10 €	0,12 €	0,13 €	0,14 €	0,15 €
Forfaits de base* de 30 minutes	0,42 €	0,60 €	0,72 €	0,78 €	0,84 €	0,90 €
Tarif horaire (1 heure)	0,84 €	1,20 €	1,44 €	1,56 €	1,68 €	1,80 €
Le goûter	<b>0,80 €</b> Servi systématiquement lors de l'accueil périscolaire du soir Non prévu pour l'accueil post-soutien scolaire.					
Le petit déjeuner	<b>0,80 €</b> Automatiquement servi aux enfants présents entre 7h00 et 7h30 -Facultatif entre 7h30 et 7h45.					

\* Forfaits de base : Le matin de 8h30 à 9h00 / Le soir de 16h30 à 17h00 (ou 30 mn après l'accueil post-soutien).

Frais Fixes périscolaires = Forfait de base + coût de la prestation alimentaire

## DEUXIEME PARTIE - LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

3 - LES ACCUEILS DE LOISIRS	QF < 501	501 - 700	701 - 900	901 - 1 100	1 101 - 1 300	QF > 1 300
Facturation minute ; base de calcul = 5 mn	0,08 €	0,11 €	0,13 €	0,13 €	0,14 €	0,15 €
Forfaits de base* du matin (2,0 heures)	1,92 €	2,64 €	3,12 €	3,12 €	3,36 €	3,60 €
Forfaits de base* après-midi (2,5 heures)	2,40 €	3,30 €	3,90 €	3,90 €	4,20 €	4,50 €
Forfaits de base* journée (7,0 heures)	6,72 €	9,24 €	10,92 €	10,92 €	11,76 €	12,60 €

\* Forfaits de base : Matin de 9h30 à 11h30 / Après-midi de 14h00 à 16h30 / Journée de 9h30 à 16h30.

**Toutes les prestations alimentaires (Petit-déjeuner, Déjeuner, Goûter) sont incluses dans le tarif des accueils de loisirs.**

Supplément "autocar" = 3,60 € / Supplément "entrée" = 4,40 €.

4 - ESPACE JEUNES / ACCUEIL JEUNES		QF < 501	501 - 700	701 - 900	901 - 1 100	1 101 - 1 300	QF > 1 300
<b>Les forfaits demi-journée (4 heures)</b>	<b>Tarif G</b>	<b>GRATUIT</b>					
	Tarif A	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €
	Tarif B	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €
	Tarif C	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €	7,50 €
<b>Les forfaits journée (8 heures)</b>	Tarif D	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
	Tarif E	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €
	Tarif F	14,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €

Le déjeuner est inclus dans les "forfaits journée" / L'après-midi, le goûter est inclus dans les "forfaits demi-journée".

5 - L'EVEIL ARTISTIQUE & SPORTIF	QF < 501	501 - 700	701 - 900	901 - 1 100	1 101 - 1 300	QF > 1 300
Cotisation annuelle (25 séances d'1 heure)	48,00 €					

Les majorations     Inscripton hors-délai : +2,70 €     Arrivée > 19h00 : +2,70 €     Arrivée > 19h15 : +5,40 € (majorations / 2 à partir du 2ème enfant présent simultanément)

**Tous les tarifs sont majorés de + 25% pour les familles domiciliées hors de la commune de Mouchamps**

### 24- AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION MUSIQUE ET DANSE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : de reconduire le dispositif d'intervention musique et danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 à raison de 8 heures par classe pour les cycles 2 et 3.

Article 2 : de solliciter l'accompagnement du Conseil Départemental pour l'organisation de ces interventions.

25– RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL A TITRE DEROGATOIRE AU REGARD DE LA SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter du 17 mars 2020 pour la durée de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-1, dans les conditions telles que définies ci-dessus.

26– RESSOURCES HUMAINES : MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE AUPRES DE LA MARPA

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : d'approuver la convention de mise à disposition de Madame Elodie HAYE, adjoint technique, conclue entre la Commune de Mouchamps, et la MARPA Les Charmilles du 2 au 30 avril 2020 étant précisé que le montant de la rémunération et des charges sociales seront remboursés au prorata du temps de travail soit pour 90 heures, un montant global de 1 359.59 €.

27– RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 21)

DECIDE

Article 1: d'adopter le tableau des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 :

GRADE ou EMPLOIS	CAT .		Durée hebdo. Du poste en centième (délibération et rémunération)	Mission pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)  Emploi	Poste vacant depuis le	Poste occupé  Temps de travail (TP en %)
<b>Filière Administrative</b>						
Attaché territorial	A	1	35,00	Directrice Générale des Services	.../.../.....	100%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Accueil - Etat Civil - Urbanisme		100%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Communication - Agence Postale		100%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Finances		50%
Adjoint Administratif Principal	C	1	35,00	Secrétariat - Ressources Humaines		100%
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur Principal	A	1	35,00	Directeur Pôle Technique		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	35,00	Espaces Verts		100%
Adjoint technique	C	1	35,00	Espaces Verts	01/02/2020	100%
Adjoint Technique	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique	C	1	35,00	Bâtiments		100%
Adjoint Technique	C	1	22,00	AT SEM		100%
Adjoint Technique	C	1	28,63	AT SEM		100%
Adjoint Technique	C	1	28,00	Responsable Restaurant Scolaire		100%
<b>Adjoint Technique</b>	C	1	<b>23,97</b>	Agent de restaurant scolaire		
Adjoint Technique	C	1	33,96	Agent de restaurant scolaire		100%
<b>Adjoint Technique</b>	C	1	<b>20,23</b>	Agent de restaurant scolaire		100%
Adjoint Technique Principal	C	1	24,55	Agent de restaurant scolaire		100%
Adjoint Technique	C	1	24,55	Agent de restaurant scolaire	01/02/2020	100%
Adjoint Technique	C	1	<b>6,62</b>	Agent de restaurant scolaire		100%
<b>Adjoint Technique</b>	C	1	<b>4,65</b>	Agent de restaurant scolaire		

Filière Animation						
Animateur Principal	B	1	35	Directeur Pôle Enfance Education-Jeunesse		100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation		100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation		100%
Adjoint Animation	C	1	35	Agent d'animation		100%
Adjoint Animation	C	1	29,75	Agent d'animation		100%
Adjoint Animation	C	1	31,5	Agent d'animation		100%
Adjoint Animation	C	1				
TOTAL BUDGETISE (nombre de postes)			26			
ETP BUDGETISE			23,12			

Article 2: d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 4° pour les postes dont le temps de travail est inférieur à 17,50/semaine.

#### 28- TIRAGE AU SORT DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE SIEGER AU JURY D'ASSISE – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : De désigner suite au tirage au sort effectué par Monsieur le Maire des électeurs constituant la liste préparatoire des jurés pour l'année 2021

N° électeur	NOM Prénom	Adresse
934 (bureau 1)	PINEAU Sébastien	La Grange-Gallut
1131 (bureau 1)	VACHON Joseph	16 rue du Breuil
1002 (bureau 2)	WOHLFAHRT Aurore	24 rue de Saint-Prouant
1038 (bureau 1)	RONDEAU Monique	La Pinelière
574 (bureau1)	GREAU Sarah	2 chauvin la forêt
824 (bureau 2)	RAUTURIER Christophe	1 rue de l'Eglise

#### 29- AVIS -AUTORISATION D'EXPLOITER SAS OUEST LA BOULANGERE-PLAN D'EPANDAGE

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable sur l'autorisation d'exploiter déposée par la SAS Ouest LA BOULANGERE relative à son plan d'épandage.

#### 30- FINANCES - AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

## DECIDE

Article unique : d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget principal comme suit : - au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 624 168.85 € - au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 769 449.09 €.

31- FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

## DECIDE

Article unique : d'approuver la décision modificative n°1 relative au budget principal suivante :

DEPENSES		RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Opérations réelles</b>		
<b>148 – Maison 20 rue du Commandant Guilbaud</b>		
c/2313 – Constructions	- 24 000 €	
<b>149 – Maison des Associations</b>		
c/2313 – Constructions	+ 24 000 €	
<b>201808 – Signalisation 2018</b>		
c/2152 - Installations, matériel et outillage	- 10 410 €	
<b>201809 – Signalétique 2018</b>		
c/2152 - Installations, matériel et outillage	+ 10 410 €	
<b>201810 – Garages rue de l'Ouest</b>		
c/2313 – Constructions	+ 174 €	
<b>201509 - Accessibilité</b>		
c/2031 – Frais d'études	- 174 €	
c/1641 – Emprunts en euros	- 1 900 €	
c/16878 – Autres organismes et particuliers	+ 1 900 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL 0 €</b>

32- FINANCES - LOYER – 5 COUR DU VIEUX CHATEAU

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

## DECIDE

Article 1 : de fixer le montant de la redevance du bail précaire à compter du 01/07/2020 à conclure avec Madame Anna Magdalena KAMEL BOUILLAUD à 100 € mensuel, les charges de fluides étant supportées par le preneur.

Article 2 : à compter de chaque renouvellement de bail, les charges seront supportés par les preneurs.

33- FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX D'AMENAGEMENTS URBAINS AU TITRE DES PETITES CITES DE CARACTERE AUPRES DE LA REGION

Le Conseil Municipal de la Ville de Mouchamps, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 22)

DECIDE

Article 1 : de valider l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour la signalétique à 47 928 € TTC et le mur du cimetière de la Chaussée à 15 000 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la poursuite du projet.

Article 2 : de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire ou tout autre partenaire des aides financières aussi élevées que possible pour mener à bien la signalétique de Mouchamps et la réalisation du mur du cimetière de la Chaussée conformément au plan de financement ci-annexé

▪ Subvention Aménagements Urbains PCC Pays de la Loire - 2020 :	18 878 €
▪ Autofinancement	44 050 €
▪ Total	62 928 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire  
Patrick MANDIN

Le secrétaire  
Mathieu GOBIN

Les Elus Municipaux,  
présents à la fin de la séance du 8 juin 2020,

Patrick MANDIN		Marie-Anne BRISARD	
Jean-Michel LUMEAU		Guillaume BROSSET	
Sabine LOIZEAU		Aurélien CAILLEAUD	
Jean-Pierre DROILLARD		Nicole CHATAIGNER	
Nathalie GODARD		Maxime GROLLEAU	
Mathieu GOBIN		Annabelle LOISEAU	
François ALBERT		Magali MARTINEZ-MARTINEZ	
Sophie SIONNEAU		Amélie SUREAU	
Frédéric AUCLAIR		Bérénice TREILLARD	
Jean-Yves BODET			
Alain BOS			
Mathilde BOUILLET			